

Bicyrhuys
Association des Usagers du vélo de Rhuys
4, clos Keraradec
56730 Saint Gildas de Rhuys

Le 1er octobre 2012

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil général du Morbihan

2, rue de Saint-Tropez
56009 Vannes cedex

Monsieur le Président,

Notre association Bicyrhuys a pour objet de promouvoir les déplacements à vélo sur la presqu'île de Rhuys et est de ce fait très soucieuse de la sécurité des cyclistes sur ce territoire.

Nous tenons ainsi à porter à votre connaissance l'existence, sur le réseau de voies relevant de votre autorité, de points ou trajets particulièrement dangereux et très fréquentés par des cyclistes de tous âges, d'expériences variables de la conduite d'un vélo, et pour certains, particulièrement vulnérables.

1- Le tronçon St Gildas de Rhuys - Sarzeau de la départementale D198.

Jalonné de constructions dont le seul accès donne directement sur la route ou de hameaux desservis par une voie y aboutissant, ce tronçon est pour nombre d'usagers un passage obligé. De plus, il constitue le trajet naturel le plus court entre ces deux communes dont les activités, services, ou centres d'intérêt sont complémentaires.

Depuis la réfection de cette route, son important élargissement et la qualité de son revêtement ont induit une augmentation notable de la vitesse des véhicules motorisés, mais aucun aménagement cyclable n'y a été prévu.

Pour cette voie qui n'est pas en rase campagne, mais traverse une zone semi-urbanisée et supporte des pics saisonniers de circulation intense, le traitement en voies plus bandes dérasées multifonctionnelles de la D198 n'assure pas le niveau de sécurité requis pour son utilisation actuelle par les cyclistes et l'utilisation future prévisible.

Nous pouvons en effet faire le constat suivant:

- Le différentiel de vitesse entre cyclistes et voitures est très élevé, de nombreux conducteurs ne respectent plus la distance minimale obligatoire pour dépasser un cycliste dès lors que celui-ci s'est réfugié sur la BDM, et celle-ci permet aussi à certains automobilistes de ne pas diminuer leur vitesse en « coupant » les courbes à droite, qui sont celles où la visibilité des cyclistes ou piétons en bord de route n'est pas assurée.

- Sur cette même voie, la traversée d'une liaison vélo a été parfaitement sécurisée par l'aménagement d'un îlot central permettant une traversée en deux temps. Mais les cyclistes qui longent la D198 sont frôlés par certains véhicules se déportant largement sur leur droite en franchissant le rétrécissement à hauteur d'îlot, surtout dans le sens St Gildas de Rhuys – Sarzeau.

Un dispositif de protection à cet endroit est nécessaire.

Cet itinéraire présente toutes les caractéristiques d'un trajet cyclable utilitaire incontournable. C'est pourquoi nous vous demandons de tout mettre en oeuvre pour l'aménager afin qu'y soit assurée la sécurité des usagers non motorisés.

2-V5 entre Saint Armel et Saint Colombier

A proximité de Saint Colombier en venant de Saint Armel les services du Conseil général ont récemment aménagé un giratoire de petit diamètre dans lequel les cyclistes se dirigeant vers Saint Colombier peuvent être exposés à un risque de collision par l'arrière sans possibilité de se mettre en sécurité.

Dans ce cas, l'emprise publique existante, suffisamment vaste, permettrait de créer aisément une liaison cyclable évitant le giratoire par un contournement extérieur.

La fréquentation journalière de certaines départementales pour les déplacements doux et notamment de la 198 est en constante augmentation et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous espérons que cette tendance pourra se poursuivre dans les meilleures conditions, dans l'intérêt de tous.

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire, nous vous remercions d'accorder une attention bienveillante à nos demandes et de les prendre en compte.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente

Sylvie Quéinnec

PJ : 2

- photocopie d'un article de presse relatant l'accident dont a été victime une jeune cycliste habitant le long de la D198, route de Sarzeau à Saint Gildas et se rendant au lieu de son travail situé sur cette même D198. Photo du rétrécissement cité en 1
- Photos du giratoire cité en 2